

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSIEL DES MINISTRES du jeudi 29 mars 2007.

Par le Ministre Alain Akouka Atipault

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 29 mars 2007 à 10 heures, au Palais du Peuple, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République, Chef du Gouvernement.

Un seul point figurait à l'ordre du jour, l'examen par le conseil des ministres du projet du budget de l'Etat, exercice 2007.

Ouvrant la séance de travail, Son Excellence Monsieur le Président de la République a d'abord tenu à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du gouvernement.

Il a ensuite précisé à l'ensemble du gouvernement que le réaménagement de l'équipe gouvernementale qui a été effectué, a pour objectif, un meilleur recentrage de la l'action gouvernementale sur les différents secteurs qui interviennent dans l'amélioration de la productivité de l'économie nationale, dont il faut continuellement accroître les performances.

Puis, il a donné la parole au ministre de l'économie des finances et du budget, M. Pacifique Isoïbeka pour la présentation du projet de budget exercice de 2007.

Le projet de budget de l'Etat exercice 2007, s'inscrit dans le cadre de la poursuite du projet économique et social, « La Nouvelle Espérance », et constitue la troisième tranche du programme économique et financier conclu avec les institutions de Bretton Woods, en vue de l'accession du Congo aux avantages de l'Initiative des pays pauvres très endettés.

Il prend en compte les engagements pris par le gouvernement pour lutter contre la pauvreté, poser les bases d'une croissance économique durable dans le secteur non pétrolier et poursuivre les actions déjà engagées dans le domaine social.

Contexte.

L'élaboration du budget de l'Etat exercice 2007 est influencée par l'environnement international, régional, sous régional et national.

Au plan international, l'année 2007 enregistrera une décélération du taux de croissance économique. La croissance mondiale devrait légèrement ralentir, en passant de 5,3% en 2006 à 4,9% en 2007.

La tendance des cours du pétrole et autres produits de base est restée plus ou moins stable au cours des dix premiers mois de l'année 2006. Elle a connue une légère baisse au cours du premier trimestre de l'année 2007, avec une perte de deux points, au mois, par rapport à la tendance moyenne des quatre derniers mois.

Ce niveau du cours du pétrole, plus ou moins soutenu, est entretenu par le faible niveau des capacités disponibles de production et raffinage sur le marché mondial, sur fond d'une croissance vigoureuse du PIB et une incertitude sur les conditions de stabilité au Moyen orient.

Au niveau africain, le continent n'est pas demeuré en marge de ce mouvement d'ensemble de l'économie mondiale, profitant notamment de la bonne orientation du marché des matières premières.

D'après le FMI, l'Afrique a affiché une croissance forte de 5,4% «en 2005 grâce, à la poursuite des réformes structurelles et macro économiques, à l'amélioration des termes de l'échange, à la réduction des foyers de tension et à l'allègement de la dette de certains Etats en 2006. La croissance économique du continent s'est maintenue, le PIB étant resté stable à 5,4%.

L'Afrique subsaharienne a vu son PIB progresser de 5,8 % en 2005 en terme réel contre 5,6% en 2004. Elle devra enregistrer un léger repli de la croissance à 5,2% conséquence du ralentissement de l'activité économique dans plusieurs pays pétroliers.

En 2006, l'activité économique s'est déroulée dans un environnement relativement soutenu par la poursuite de l'assainissement des finances publiques, l'amélioration du solde extérieur courant et la couverture extérieure satisfaisante de la monnaie, malgré la poussée des tensions inflationnistes. Le taux de croissance projeté en 2007 s'établirait à 4,9% contre 5,4% en 2006.

Au niveau de la CEMAC, la croissance économique serait de 7,2% en 2006 contre 5% en 2005, tirée notamment par les exportations de pétrole, entraînant ainsi une croissance du PIB réel par habitant de 5,2%. Les projections 2007 font état d'un taux de croissance économique qui s'établirait à 2,1%, avec un taux d'inflation contenu autour de 2%.

Les grandes orientations économiques concernent les deux principaux axes stratégiques retenus au niveau de la CEMAC, à savoir :

- la recherche d'une croissance économique saine et durable ;
- l'approfondissement de l'intégration sous régionale.

Au plan national, l'année 2005 a été marquée par la poursuite de l'embellie, à la fois de la production pétrolière et des cours sur le marché pétrolier, permettant ainsi l'amélioration des ratios de l'économie.

Le PIB à prix courant est passé de 2.455,8 milliards de F Cfa en 2004 à 3.210, 7 milliards de FCfa en 2005, soit une hausse de 30,7% du fait de la hausse des cours des marchés pétroliers.

La situation économique en 2006 a été marquée par la poursuite de la croissance observée depuis les deux précédentes années. Le taux de croissance a été de 7,1%, un rythme élevé se situant au-dessus de la moyenne africaine.

Cette évolution s'explique principalement par un niveau de PIB pétrolier estimé à 9,6%, même s'il est en léger repli par rapport à la performance du PIB pétrolier en 2005, évalué à 12,5% du fait de la contraction de la production de certains gisements.

La situation économique du Congo, pourrait connaître un ralentissement de croissance en terme réel, au cours de la période 2007. Celle-ci sera marquée par un fort ralentissement du PIB réel de 3,7% en 2007 suite à la baisse de l'activité pétrolière.

- l'activité industrielle ;
- la production de l'électricité et de l'eau ;
- les activités de transport et de télécommunication ;
- les activités liées au commerce, à l'hôtellerie et à la restauration.

Les projections macroéconomiques de 2007 se fondent autour des hypothèses fondamentales suivantes :

- l'admission du Congo au point de décision de l'initiative PPTE ;

- la poursuite des réformes macroéconomiques et structurelles ; les perspectives de l'activité pétrolière et parapétrolière ;
- l'allègement de la dette extérieure ;
- l'élaboration du plan triennal d'investissement public (2007-2009) en conformité avec le DSRP ;
- le développement des infrastructures de base et le programme de municipalisation accélérée ;
- la reprise des activités financées par les principaux bailleurs de fonds extérieurs tels que la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le PNUD, l'AFD et le FAO.

Au plan social, le gouvernement applique le plan d'apurement des arriérés adopté courant 2005, et les conclusions des négociations avec les syndicats qui avaient abouti à la revalorisation du point d'indice à 15% par année à partir de 2006, et à l'application des textes accordant certaines indemnités aux secteurs sociaux, ainsi que la revalorisation des minima sociaux.

Au plan politique, il est prévu l'organisation des élections législatives et locales en 2007.

Les Axes stratégiques du budget de l'Etat exercice 2007.

Le projet de budget concentre son intervention sur :

- 1- l'achèvement des grands travaux du septennat ;
- 2- la municipalisation accélérée dans les départements de la Cuvette et de Brazzaville ;
- 3- l'accélération des réformes dans le domaine social avec la restructuration des caisses de retraite ;
- 4- la poursuite du règlement des arriérés intérieurs et levée progressive des effets sur l'abattement des salaires des agents de l'Etat ;
- 5- la poursuite des actions de lutte contre la pauvreté conformément à la stratégie adoptée depuis 2004 dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté dans les secteurs suivants :

- **Le secteur Education de Base**

Les efforts de réfection et de construction soutenus par le projet d'appui à l'éducation de base (PRAEBASE), seront poursuivis et étendus à tous les départements du pays.

- **Le secteur Santé de Base**

Toutes les actions retenues dans le cadre du programme seront poursuivies. L'accent sera mis sur la lutte contre le SIDA et les autres pandémies avec quelques principales actions à savoir :

- la campagne d'éducation sur le SIDA ;
- la campagne de vaccination ;
- l'achat des médicaments ;
- la prévention des maladies courantes ;
- la réhabilitation et l'équipement des infrastructures sanitaires, notamment, la poursuite du processus de réhabilitation du CHU de Brazzaville et de l'hôpital mère enfant (ex Blanche Gomez).

- **Le secteur Infrastructures de désenclavement**

Ce secteur regorge le plus grand nombre de projets qui ont une forte incidence financière à l'instar du Chemin de Fer Congo Océan.

Sur ce dernier point, le gouvernement entend préparer les conditions de sa mise en concession. Cependant, il est au préalable nécessaire de lancer une étude sur sa réhabilitation et procéder à la mise en œuvre d'un programme d'urgence en vue d'améliorer son exploitation au plan technique et managérial.

Le réseau routier étant délabré, l'effort qui conduira à la réhabilitation des routes et pistes au niveau du pays est à poursuivre. Les actions liées à la réhabilitation des infrastructures et à la construction de nouvelles, constituent un volet non négligeable dans le processus de municipalisation. Il nécessite cependant, une enveloppe substantielle, car les réalisations ont un impact direct favorable sur le vécu des populations.

Dans ce domaine et sur la base de l'accord cadre avec la République populaire de Chine, qui sera soumis pour approbation au parlement, il sera lancé des programmes importants de construction des routes à savoir :

- la route transfrontalière Congo - Gabon ;
- la route transfrontalière Congo - Cameroun ;
- la route nationale N°1 Brazzaville Pointe Noire ;
- la route nationale N°2 tronçon Obouya – Owando – Makoua - Ouessou.

- **Le secteur eau électricité**

Afin de soutenir l'activité économique hors pétrole et consolider le cadrage macroéconomique, en dépit des difficultés liées à la privatisation des entreprises de ce secteur, le programme sectoriel prévoit essentiellement en 2007, l'augmentation de la capacité de production d'eau et d'électricité sur l'ensemble du territoire national, principalement à Brazzaville et Pointe-Noire, ainsi que la réhabilitation et la construction des infrastructures de transport et de distribution d'eau et d'électricité.

- **L'assainissement**

Les actions suivantes sont retenues en priorité :

- la gestion des déchets basée sur des principes de collecte, de traitement, de valorisation et stockage ;
- la lutte contre les pollutions diverses ;
- le curage des caniveaux ;
- les voiries urbaines.

- **La municipalisation accélérée**

S'agissant de la poursuite de ce processus, l'année 2007 est consacrée au département de la Cuvette avec un démarrage sur le département de Brazzaville et l'achèvement des travaux dans le département du Niari.

Les Grandes masses budgétaires.

Le projet du budget exercice 2007 est évalué en recettes et en dépenses à la somme de Mille trois cent soixante seize milliards neuf cent sept millions (1.376.907.000.000) de francs cfa, contre Mille neuf vingt un milliards huit cent cinquante un millions (1.921.851.000.000) de francs cfa du budget de l'Etat 2006 réajusté, soit une diminution de Cinq cent quarante quatre milliards neuf cent quarante quatre millions (544.944.000.000) de francs Cfa due essentiellement à la contraction des recettes pétrolières.

Son articulation est la suivante :

- Fonctionnement : 816.022.000.000 de francs CFA, contre 972.895.000.000 de francs CFA en 2006, soit une baisse de 162.873.000.000 de francs CFA (16,74%) ;
- Investissement : 400.000.000 de francs CFA contre 335.702.000.000 de francs CFA, soit une augmentation de 64 .298.000.000 de francs CFA (19,15%) ;
- Epargne budgétaire : 160.885.000.000 de francs CFA contre 613.254.000.000 de francs CFA du budget de l'Etat réajusté 2006, soit une baisse de 452.369.000.000 de francs CFA.

Les prévisions budgétaires ont été élaborées sur la base des résultats d'exécution du budget de l'année 2006, d'un taux de croissance économique estimé à 3,7% et d'une inflation à 7%. Ce niveau élevé résulte essentiellement de l'insuffisance de l'offre de transport, qui se caractérise par les dysfonctionnements du Chemin de fer Congo Océan.

A – Des ressources.

Les prévisions de ressources du budget de l'Etat pour l'exercice 2007 s'élèvent à 1.376.907.000.000 de francs CFA contre 1.921.851.000.000 de francs CFA en 2006 soit une baisse de 544.944.000.000 de francs CFA (28,36%) qui s'explique par la baisse des recettes pétrolières.

A.I- Des recettes Internes.

Les prévisions de recettes du budget de l'Etat pour l'exercice 2007 s'élèvent à 1.321.107.000.000 de francs CFA contre 1.920.351.000.000 de francs CFA en 2006, soit une baisse de 599.244.000.000 de francs CFA.

Leur répartition est la suivante :

- les recettes non pétrolières : 267.107.000.000 de francs CFA
- les recettes pétrolières : 1.054.000.000 de francs CFA.

A.I.1- Les recettes non pétrolières.

Évaluées à 267.107.000.000 de francs Cfa contre 239.550.000.000 de francs Cfa en 2006, soit une augmentation de 27.557.000.000 de francs CFA (11,50%).

Il s'agit d'une prévision faite sur la base à la fois du niveau de la croissance du secteur non pétrolier attendue en 2007 et de l'évolution de l'assiette fiscale.

La contexture de ces recettes est la suivante :

- Impôts et taxes intérieurs : 193.240.000.000 de francs CFA contre 173.400.000.000 de francs ;
- Droits et taxes de douanes : 62.100.000.000 de francs Cfa contre 55.700.000.000 de francs Cfa ;
- Recettes des services et du portefeuille : 11.600.000.000 de francs CFA contre 10.300.000.000 Cfa ;
- Recettes des transferts : 167.000.000 de francs Cfa contre 150.000.000 de francs Cfa.

A.I-2- Les recettes pétrolières.

Les prévisions des recettes pétrolières sont faites sur la base des hypothèses suivantes :

- Production pétrolière : 97,2 millions de barils en 2007 ;
- Prix de référence internationale du baril de pétrole, prix du World economic outlook :
prix du Brent : 1 baril = 60,8 dollars Us ;
- Elément de prudence : 10
- Prix avant décote : 50,8 dollars Us ;
- Décote : 4,202 ;
- Prix du brut congolais : 1 baril = 46,598 dollars ;
- Taux de change : 1 dollar US = 498,4 francs Cfa

Sur cette base, les recettes attendues se chiffrent à 1.054.000.000 de francs Cfa contre 1.680.808.000.000 de francs Cfa en 2006, en diminution de 626.801.000.000 de francs Cfa.

Leur détail est le suivant :

- Redevance pétrolière : 383.764.000.000 de francs Cfa contre 611.966.000.000 de francs CFA en 2006 ;
- Partage de production : 552.342.000.000 de francs Cfa contre 880.787.000.000 de francs Cfa en 2006 ;
- Produit Yanga/Sendji : 21.562.000.000 de francs contre 34.383.000.000 de francs en 2006 ;
- Excess Oil : 83.328.000.000 de francs Cfa contre 132.878.000.000 de francs Cfa
- Autres revenus pétroliers : 1.097.000.000 de francs Cfa contre 1.200.000.000 de francs Cfa en 2006
- PIB : 11.909.000.000 de francs Cfa contre 18.990.000.000 de francs Cfa.

A II. Des ressources Externes

Les ressources externes passent d'une prévision de 1.500.000.000 de francs CFA en 2006 à 55.800.000.000 de francs CFA en 2007 soit une augmentation de 54.300.000.000 de francs CFA. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Emprunts : 30.800.000.000 de francs CFA ;
- Dons : 25.000.000 de francs CFA

A III. Des mesures d'accompagnement.

Le respect des procédures de gestion budgétaire, constitue la seule voie pour améliorer la qualité des dépenses et le volume des recettes publiques.

Dans ce cadre, un vaste programme de réformes de la chaîne budgétaire et du circuit des dépenses publiques sera mis en œuvre avec l'assistance des partenaires externes (FMI, Banque Mondiale Banque Africaine de développement, ACBF, Union Européenne et Coopération Française).

Pour atteindre les objectifs assignés dans le cadre du budget 2007, les mesures d'accompagnement ci-après sont préconisées.

A.III.1. Mesures applicables aux services fiscaux.

- institution des centimes additionnels sur les droits d'enregistrement des mutations à titre gratuit ;
- revalorisation des timbres fiscaux pour certains actes administratifs ;
- restructuration de la fiscalité du secteur de la sous-traitance pétrolière ;
- réorganisation des procédures de recouvrement de la fiscalité des secteurs des télécommunications et du bois ;
- institution des intérêts moratoires sur les paiements échelonnés au-delà des délais légaux ;

- classification fiscale des hôtels à la patente conformément à la catégorisation professionnelle du ministère du Tourisme ;
- Précision sur les quincailleries soumises au régime réel ;
- fixation du montant de la caution de garantie ;
- restriction aux banques et aux établissements de crédits de l'exonération de la retenue à la source sur les intérêts d'emprunt de 20% ;
- création d'une taxe forfaitaire sur les billets sur les vols internationaux, dans le cadre de l'accord international sur le financement de l'approvisionnement des pays en voie de développement ;

Mesures structurelles.

- installation des services d'assiette, dans la Likouala, à Bétou et Enyéllé, dans la Sangha, à Souanké et Sembé et, dans la Bouenza à Loutété ;
- extension de l'utilisation du Nouvel Identifiant Unique et du projet SYSTAF dans le département du Kouilou ;
- mise en application des recommandations des études et des missions de travail dans les Pays voisins sur la fiscalité des télécommunications et la fiscalité forestière ;
- amélioration des conditions de travail dans les principales inspections divisionnaires des impôts.

Autres mesures à observer au niveau des impôts.

- campagne de vulgarisation de la loi n°17 /2000 sur le régime de la propriété foncière ;
- campagne de vérification des sociétés ;
- campagne de contrôle interne des services et d'apurement des fichiers des Unités de grandes Entreprises ;
- renforcement des compétences fiscales des Unités des Grandes Entreprises ;

A.III.2. Mesures applicables aux services douaniers.

Pour accroître le rendement douanier, les mesures ci-après sont envisagées :

- application des valeurs minima et valeurs mercuriales sur les importations, réalisées par les opérations du secteur informel en provenance d'Asie et d'Afrique de l'Ouest ;
- amélioration de l'environnement de l'utilisation du logiciel SYDONIA en rapport avec les études en cours et extension de ce logiciel au reste des départements ;
- ouverture de nouveaux postes douaniers dans le département de la Cuvette ouest ;
- renforcement du contrôle des services en vue de l'amélioration de l'efficacité dans les différents postes douaniers ;
- formation des cadres de haut niveau en vue du renforcement de l'opérationnalité dans la gestion des services douaniers ;
- renforcement de l'identité douanière.

A.III.4. Mesures applicables en matière de recette pétrolières.

- poursuite de la politique de prohibition du recours à la vente par anticipation du pétrole autrement appelé pratique du gage du pétrole ;
- respect de la convention signée entre la SNPC et l'Etat qui fait obligation à la SNPC de reverser au Trésor public sous huitaine, les produits de la vente des cargaisons ainsi que toutes les recettes perçues pour le compte de l'Etat ;
- poursuite des audits des coûts pétroliers dans les différentes sociétés par des cabinets de réputation internationale.

A .III.5- Mesures en matière de recettes de services.

- application rigoureuse des textes sur les menues recettes signés conjointement par le ministre de l'économie des finances et du budget et des ministres en charge des départements générateurs de recettes ;

- renforcement et systématisation des contrôles des menues recettes ;
- suivi de la gestion des comptes d'affectation spéciale ;
- vulgarisation des dispositions de la loi de finances relative à la gestion des caisses de menues recettes ;
- suivi et évaluation des revenus du portefeuille de l'Etat ;
- révision des modalités de gestion (attribution, entretien et loyer) des bâtiments de l'Etat en location auprès des personnes privés.

B – Des Dépenses.

B.I- Des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement du budget de l'Etat exercice 2007 sont évaluées à la somme de 816.022.000.000 de francs Cfa contre 972.895.000.000 de francs Cfa de prévisions 2006, soit une diminution de 156.873.000.000 de francs Cfa.

Ces dépenses comprennent :

B.I-1- Le service de la dépense publique.

Il est estimé à 286.722.000.000 de francs Cfa contre 336.925.000.000 de francs Cfa en 2006, soit une diminution de 50.203.000.000 de francs Cfa (14,90%). Cette baisse s'explique par une conjonction de plusieurs facteurs, notamment :

- les rééchelonnements de la dette qui ont été obtenus ;
- les annulations de dette ;
- et dans une moindre mesure, la baisse du cours du dollar.

B.I-2- Les dépenses du personnel.

Les dépenses du personnel passent de 134.000.000.000 de francs Cfa en 2006 à 141.000.000.000 de francs Cfa (5,22%). La raison principale étant la prise en compte des engagements du gouvernement contenus dans le protocole d'accord avec les partenaires sociaux et ceux décidés par le chef de l'Etat à savoir :

- la revalorisation des salaires en deçà de 50.000 francs Cfa ;
- la levée progressive des effets sur l'abattement des salaires (5% en 2007) ;
- les recrutements dans les secteurs sociaux (santé, enseignement et affaires sociales) ;
- l'augmentation de l'âge de départ à la retraite à 60 ans.

B-I-3- les dépenses de matériel.

Ces charges ont été évaluées à la somme de 130.100.000.000 de francs Cfa, contre 79.000.000.000 de francs CFA en 2006, soit une progression de 51.100.000.000 de francs CFA (64,68%). Elle s'explique par la mise en œuvre de la nomenclature fonctionnelle, qui rattache au matériel des ministères certains crédits auparavant inscrits dans les charges communes.

B-I-4- Les charges communes.

Les charges communes s'élèvent à 46.000.000.000 de francs Cfa, contre 99.970.000.000 de francs Cfa, soit une baisse de 53.700.000.000 de francs Cfa. Dans le cadre des règles de gestion des finances publiques, le niveau important des charges communes constituait une anomalie que les exigences des réformes dans le cadre du programme FRPC ont conduit à réduire.

Elles se répartissent comme suit :

- charges communes au sens strict : 39.000.000.000 de francs Cfa contre 89.070.000.000 de francs Cfa en 2006 ;
- Intérêt BEAC : 7.000.000.000 de francs Cfa contre 10.900.000.000 de francs Cfa en 2006.

B-I-5- Les dépenses de transferts.

Elles passent de 211.600.000.000 de francs Cfa en 2006 à 206.200.000.000 de francs en 2007, soit une diminution de 5.400.000.000 de francs Cfa.

Les principales rubriques de ces dépenses concernent :

- CORAF : 35.000.000.000 de francs Cfa ;
- collectivité locales 22.000.000.000 de francs Cfa ;
- parlement 20.276.000.000 de francs Cfa ;
- Filière carburant 15.000.000.000 de francs Cfa ;
- Elections législatives et locales 14.937.000.000 de francs Cfa ;
- Université Marien Nguabi 11.000.000.000 de francs Cfa

B-II- Des dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 400.000.000.000 de francs Cfa en 2007, contre 335.702.000.000 de francs Cfa de prévision en 2006, soit une augmentation 64. 298.000.000 de francs Cfa (19,15%). Cette augmentation résulte essentiellement de la hausse du financement sur ressources propres.

Il s'agit des différents crédits de paiements destinés à financer :

- les grands travaux encours d'exécution ;
- les projets de réhabilitation et de construction d'infrastructures ;
- les projets relatifs à la lutte contre la pauvreté.

Ces dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- **B.II.1- Les dépenses financées sur ressources propres.**

- Contribution à l'investissement : 332.291.000.000 de francs CFA ;
- provision sur investissement diversifié : 11.909.000.000 de francs CFA ;

- **B.II.2. les dépenses financées sur ressources externes.**

- Emprunts : 30.800.000.000 de francs CFA ;
- Dons : 25.000.000.000 de francs CFA.

B.III Mesures d'accompagnement

Pour une bonne maîtrise des dépenses, l'informatisation de la chaîne des dépenses et la simplification des procédures, s'imposent.

- **B.III.1. Mesures en matière de dette publique.**

- respect des engagements pris dans le cadre de l'accord d'allégement de la dette avec le club de paris ;

- conclusion de l'accord de restructuration de la dette privée avec le club de Londres ;
- paiement des arriérés sociaux et commerciaux ;

- **B.III.2. Mesures en matière de dépenses du personnel.**

- attribution des primes de fidélisation et d'encouragement au personnel soignant à l'instar de celles accordées aux enseignants ;
- relèvement de 25% de tous les salaires des fonctionnaires et autres agents de l'Etat des revenus inférieurs à 50.000 francs CFA ;
- informatisation de la gestion des carrières des agents de la fonction publique ;
- poursuite du nettoyage du fichier de la solde des agents de l'Etat ;
- contrôle systématique des éléments de rémunération (indemnités, allocations familiales et diverses primes) des agents de l'Etat ;
- suppression de la pratique des prolongations d'activité non conformes aux lois et règlements en vigueur ;
- réalisation du recensement des agents de l'Etat.

- **B.III.3 Mesures en matière des dépenses du matériel et des charges communes.**

- limitation des paiements par anticipation aux seuls cas d'extrême urgence ;
- application rigoureuse de la réglementation en matière des marchés et contrats de l'Etat ;
- renforcement du contrôle des prestations fournies à l'Etat ;
- constitution d'un fichier de tous les opérations économiques prestataires de l'Etat et rapprochement avec ceux des fichiers du centre de formalité des Entreprises, des contribuables en douanes et aux impôts et des cotisations de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ainsi que des bénéficiaires des paiements au Trésor public ;
- radiation des prestations de l'Etat et de toutes les entreprises et établissements publics qui n'ont pas un siège régulièrement constaté ;
- initiation et généralisation du timbre fiscal sur cachet électronique à valeur variable.

- **B.III.4 Mesures en matière de transfert.**

- révision des conventions et statuts particuliers des établissements ;
- contrôle systématique des projets, centre de recherche et établissement publics bénéficiaires d'une subvention de l'Etat ;
- audit des comptes d'exploitation des principaux établissements publics bénéficiaires des subventions de l'Etat ;
- respect de la réglementation sur les comptes spéciaux du trésor.

- **B.III.5. Mesures en matière d'investissement.**

Pour atteindre les objectifs assignés en matière d'investissement, les mesures d'accompagnement ci-après sont envisagées.

- observation de la recommandation sur la production et la transmission des fiches de projets au parlement et à la Banque Mondiale ;
- respect des procédures budgétaires ;
- respect des procédures de passation des marchés publics ;
- application des dispositions de la charte des investissements ;
- renforcement des mécanismes de contrôle, de suivi et d'évaluation des investissements publics ;

C- Solde Budgétaire.

Il se dégage une épargne budgétaire prévisionnelle de 160.885.000.000 de francs Cfa, soit une diminution de 452.369.000.000 de francs Cfa par rapport à l'année 2006.

Celle-ci sera, comme au cours des deux années précédentes, transférée au compte de stabilisation des recettes pétrolières ouvert à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

Après un débat intense et fructueux, le projet de budget de l'Etat, exercice 2007, a été adopté par le Conseil des ministres. Il sera transmis au parlement.

Commencée à 10 heures du matin, réunion du Conseil des ministres s'est terminée à 12 heures 55 minutes.

Fait à Brazzaville le 29 mars 2007

**Le Ministre de la Communication
Chargé des relations avec le Parlement
Porte- parole du gouvernement
Alain ATIPAULT.**